

DAJI/2023/Décision/Tarifs/30

Décision portant approbation du tarif du colloque
« 2nd ICI-CIVIS Summer School 2023 »

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Considérant que l'Institut Cancer et Immunologie a présenté, le 4 Mai 2023, une demande d'approbation de tarifs d'inscription pour le colloque,

DÉCIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque final du projet « 2nd ICI-CIVIS Summer School 2023 ».

Ce colloque aura lieu 2 Juillet au 9 Juillet 2023 au Centre d'Immunologie de Marseille-Luminy.

Les tarifs d'inscription sont ainsi définis :

Tarifs d'inscription	Hors taxes	Toutes Taxes Comprises
Etudiants CIVS hors AMU	200 €	220 €
Etudiants CIVIS AMU, NON CIVIS , NON LOCAUX	GRATUIT	

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 16 Juin 2023

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

